



SE SÉPARER EN CONTEXTE DE VIOLENCE

Quelles conséquences pour les personnes immigrantes?

Aide-mémoire

Une personne qui se sépare en raison d'une situation de violence pourrait se demander si cette séparation affecte son statut d'immigration ou celui de sa ou son partenaire.



L'impact d'une séparation sur le statut d'immigration

Les conséquences d'une séparation peuvent varier selon le statut d'immigration de chaque partenaire.

La liste de statuts ci-dessous n'est pas exhaustive. De même, les circonstances particulières de chaque personne peuvent faire varier l'impact d'une séparation sur son statut.

Une personne qui habite au Canada sous un autre statut ou sans statut peut consulter une avocate ou un avocat pour connaître les conséquences d'une séparation dans son cas précis.

Personne parrainée qui a obtenu la résidence permanente

Si l'une des personnes a été parrainée par l'autre et la demande de parrainage a été acceptée, elle peut se séparer et quitter le logement sans perdre son statut : elle a déjà le statut de résidente permanente.

L'autre partenaire (la personne parraine) doit continuer à subvenir à ses besoins pendant trois ans à compter du jour où la personne parrainée devient résidente permanente. C'est le cas même si les partenaires n'habitent plus ensemble. C'est aussi le cas même si c'est la personne parraine qui a vécu de la violence, sauf dans des cas exceptionnels.

Si une personne parraine qui a vécu de la violence souhaite être exemptée de subvenir aux besoins de l'autre, elle doit s'adresser au <u>Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des services aux parrainés</u>. Sa demande sera examinée par un comité. La décision est discrétionnaire.

Personne parrainée qui attend la résidence permanente

Si les partenaires avaient fait une demande de parrainage et que la demande est toujours en attente, **elle sera refusée** en cas de séparation ou de divorce. Les partenaires doivent normalement cohabiter jusqu'à ce que la demande de parrainage soit acceptée.

Dans certains cas, **des options existent pour rester au Canada** sous un autre statut. Elle pourrait notamment avoir le droit d'obtenir un permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale.

Elle pourrait consulter une avocate ou un avocat pour connaitre ses options.

Personne demandeuse d'asile

En principe, une séparation ou un divorce n'a **pas d'impact sur le droit** de chaque partenaire de demander l'asile au Canada. Par contre, la séparation ou le divorce pourrait avoir un **impact sur les motifs de la demande** d'asile. Ce peut être le cas, par exemple, si l'un ou l'une des partenaires avait fondé sa demande sur la persécution subie par l'autre.

La personne ayant vécu de la violence pourrait consulter une avocate ou un avocat pour comprendre les conséquences d'une séparation sur sa situation précise et celle de son ou sa partenaire.

Personne protégée (ou personne réfugiée acceptée)

Une séparation n'a **pas impact** sur le statut d'immigration d'une personne protégée (une personne dont la demande d'asile a déjà été acceptée).



Pour plus d'informations sur l'impact d'une séparation sur le statut d'immigration et les options pour rester au Canada :

- Options d'immigration pour les victimes de violence familiale Canada.ca
- Ressources utiles: trouver un avocat ou un notaire Éducaloi.gc.ca



Des ressources pour accompagner les personnes immigrantes membres des communautés LGBTQ+

Des ressources existent pour accompagner des personnes immigrantes dans un contexte de séparation. Certains organismes travaillent précisément avec des personnes immigrantes membres des communautés LGBTQ+. Par exemple :

AGIR Montréal - soutien individuel auprès de personnes immigrantes membres des communautés LGBTQ+ et habitant à Montréal.

Leurs services sont offerts en français, anglais, espagnol et arabe.

Clinique Mauve - services de soins médicaux, psychosociaux, de santé sexuelle et de santé mentale intégrés aux personnes immigrantes membres des communautés LGBTQ+ habitant à Montréal.

Leurs services sont offerts en français, anglais, espagnol, arabe et créole haïtien.

D'autres ressources offrent du soutien linguistique pour favoriser l'intégration de personnes immigrantes dans la société au Québec. Ces ressources peuvent notamment accompagner les personnes qui doivent faire des démarches après une séparation et qui ne parlent ni français, ni anglais. Par exemple :

• Le Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) - services de soutien linquistique pour les personnes immigrantes de tous âges. Leurs services sont offerts dans plus de 30 langues.



Pour plus d'informations sur les ressources pour les personnes immigrantes membres des communautés LGBTQ+ dans des régions spécifiques, consultez le Répertoire d'Interligne.

L'information juridique contenue dans ce guide est valide en date de mars 2024. L'information contenue dans ce guide s'applique uniquement au Québec et ne doit pas être considérée comme un avis juridique. Ce guide peut être reproduit et utilisé à des fins non commerciales. Il doit être utilisé dans son format original, sans modifications. Il demeure la propriété d'Éducaloi. © Éducaloi, 2024









